

Conseil d'administration du 29 Novembre 2017

Le Vingt-neuf Novembre deux mille dix sept à 18 heures, se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloc'h en PLOUHINEC, les membres du conseil d'administration de l'association.

Sont présents : Jean-Jacques LE FLOCH, Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Daniel PERSON , Yannick PUREN, Philippe THOMAS, Joseph LE FLOCH

Assistent également à la réunion : Armande LEANNEC, Adjointe au Maire de Plouhinec, Mikaël GABORIEAU, représentant l'Académie de Musique et d'Arts sacrés de Sainte-Anne d'Auray.

Sont absents et excusés : Madeleine FRANCOIS, Guy CARRE, Michel EZAN, Recteur de la paroisse.

La quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Jean-Jacques LE FLOCH présente l'ordre du jour.

1. Avancement du dossier sur le plan financier

Jean-Jacques rappelle, notamment à l'attention de Mikaël GABORIEAU qui participe, pour la première fois, à une réunion du conseil d'administration de l'association, que le conseil départemental du Morbihan a attribué à la commune, le 9 Juin 2017, une subvention de 107 727 euros calculée au taux de 25% d'une dépense subventionnable de 430 911 € H.T.

Quant à la Région, les services de l'administration ont indiqué le 18 Mai 2017 que le projet ne correspondait pas aux critères des dépenses subventionnables par la Région. Le Maire de Plouhinec, ainsi que le précise Armande LEANNEC, va tenter de rencontrer Anne GALLO, la Vice-présidente chargée du Tourisme, du Patrimoine et des Voies navigables de la Région afin de lui démontrer l'intérêt du projet pour la sauvegarde du patrimoine musical en Bretagne.

Chacun s'accorde à affirmer que le projet n'est pas que local. Il s'agit bien de sauvegarder un orgue, de le restaurer et le réinstaller en Bretagne.

En ce qui concerne le Fonds de compensation de la TVA, Hubert FRANCOIS indique que le Député Jimmy PAHUN a fait publier au Journal officiel, le 24 Octobre 2017, sous le n° 2210, une nouvelle formulation de la question écrite. Cette fois - ci la question publiée reprend in extenso la rédaction rédigée par nos soins , développant une argumentation juridique. Hubert FRANCOIS indique aussi que la corporation des facteurs d'orgues semble souffrir de la raréfaction des fonds publics permettant de maintenir le patrimoine. Certains facteurs sont ainsi contraints de cesser leur activité. Le Fond de compensation de la TVA fait indéniablement partie des sources financières susceptibles d'aider au maintien de la corporation. A cet égard, Joseph LE FLOCH suggère d'échanger avec l'association- Orgue en France- sur la difficulté à obtenir une réponse positive du Ministère de l'Intérieur.

2. Fondation du Patrimoine

Hubert FRANCOIS rappelle brièvement la rencontre du 25 Juillet 2017 qui a eu lieu en Mairie de Plouhinec avec Adrien LE FORMAL, Maire, Armande LEANNEC, Adjointe au

Maire, Guillaume ROBERT-BANCHARELLE, directeur général des services de la commune, Dominique DE PONSAY, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, et Alain LE GUENNEC, représentant local de la dite fondation et Hubert FRANCOIS.

Le dossier semble en bonne voie puisque la Fondation du patrimoine a saisi l'Architecte des bâtiments de France. Ce dernier a souhaité obtenir des précisions sur la conception de la tribune et sur l'occupation de l'espace par les éléments constitutifs de l'orgue. Il demande en outre que le maître d'oeuvre chargé de la construction de la tribune soit un architecte du patrimoine.

3. Restauration de l'orgue et maîtrise d'oeuvre

La restauration de l'orgue et la maîtrise d'oeuvre est évoquée par Mikaël GABORIEAU. Il recommande d'être particulièrement vigilant quant au choix des hommes de l'art, tant pour la maîtrise d'oeuvre que pour la restauration de l'instrument. Il semble indispensable que le maître d'oeuvre chargé de la restauration de l'orgue soit consulté lors de la conception de la tribune.

Il ressort des échanges que le nombre de personnes compétentes, tant pour la maîtrise d'oeuvre que pour les travaux, est restreint et qu'en état tout état de cause la commune devra scrupuleusement respecter les règles des marchés publics.

Un marché global peut éventuellement s'envisager avec deux lots pour les travaux proprement dits : la construction de l'orgue d'une part, la restauration de l'orgue d'autre part.

Mickaël GABORIEAU estime que l'association et la commune avancent d'un bon pas.

4. Communication

Yannick PUREN a réuni le 22 Novembre 2017 les membres de la commission « Communication » : Vincent MESLET, Joseph LE FLOCH, Hubert FRANCOIS. Jean-Jacques LE FLOCH était aussi présent.

Yannick PUREN résume les conclusions des travaux de la dite commission.

La préoccupation, une fois que la Fondation du patrimoine aura donné son agrément, est bien celle d'aller à la rencontre des mécènes. Il s'agit de donner de l'instrument non seulement une description technique mais aussi de montrer une aventure humaine, de raconter une histoire à partir d'anecdotes qui ont jalonné l'histoire de l'orgue. Cette approche devra être nécessairement combinée avec un argumentaire faisant écho à la sensibilité entrepreneuriale des mécènes. Il s'agit pour ainsi dire d'une histoire qui mène à un défi, terme auquel les entrepreneurs s'identifient pleinement.

En ce qui concerne l'approche humaine et historique, deux personnages au moins sont tout à fait en mesure d'apporter leurs contributions : Dominique LE GUICHAOUA, rédacteur en chef de la Revue « Le Likès » et Olivier STRUILLLOU, organiste de la Cathédrale de QUIMPER.

Le grand public doit aussi être tenu informé régulièrement de l'avancée du dossier. Nombreux sont ceux, adhérents de l'association, qui se préoccupent de l'état d'avancement du projet. Il conviendra de rechercher le moyen adéquat pour assurer

l'information.

La dimension supra locale du projet justifie aussi que la communication dépasse les frontières communales. Un stand pourrait ainsi être tenu à l'occasion de manifestations culturelles dans le proche secteur géographique, y compris lors du festival interceltique de LORIENT.

L'organisation de concerts a déjà évoquée. Un programme devra être arrêté pour l'année 2018.

L'idée d'un parrainage avait déjà été évoquée. Les membres de la commission ont émis l'idée de solliciter un grand nom de la littérature, originaire de Bretagne. Philippe THOMAS indique aussi que la cuisine française a une renommée internationale et qu'un grand cuisinier, de réputation pour le moins nationale, est originaire de PLOUHINEC. Ces idées méritent d'être étudiées sérieusement.

Il est suggéré, en outre, que les organistes Michel BOEDEC, titulaire des orgues de Saint-Pierre de Montmartre et Olivier STRUILLLOU, titulaire des orgues de la Cathédrale de Quimper, qui ont joué sur les claviers de l'orgue du Likès, soient membres d'honneur du conseil d'administration.

Enfin, Plouhinec dispose d'un réseau associatif dynamique et riche. Le projet devrait être présenté à l'association musicale de Plouhinec et à toutes les associations de la commune lors d'une prochaine assemblée générale de l'OMS.

5. Préparation de l'assemblée générale

Jean- Jacques LE FLOCH propose que l'assemblée générale ait lieu le vendredi 19 Janvier 2018, à 18 heures, espace Jean-Pierre CALLOC'H, salle verte.

Lors de cette assemblée générale, sera évoquée la nécessité de compléter le conseil d'administration. Il manque deux membres pour atteindre l'effectif de douze.

Jean-Jacques LE FLOCH suggère que le conseil d'administration soit élargi à des personnes qui ont bien connu l'instrument ou ont effectué des recherches sur les compositeurs ou les organistes qui ont joué sur les claviers de l'orgue. Deux noms sont proposés : Dominique LE GUICHAOUA, rédacteur en chef de la revue « Le Likès », Gwénaél RIOU qui a rédigé une thèse sur l'histoire et la vie de Gérard PONDAVEN, compositeur et organiste.

L'ordre du jour étant épuisé, le résident lève la séance.